

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 4 AOUT 1797.

De Constantinople, le 30 Juin.

M. Vendramini, ministre de Venise, a notifié officiellement à la Porte le changement qui a eu lieu dans le gouvernement Vénitien. Notre ministère a reçu, dans le même tems, plusieurs couriers extraordinaires des Pachas de Bosnie, d'Albanie et de Morée; ces couriers ont été ensuite réexpédiés avec des dépêches pour ces Pachas. L'on assure que la Porte n'est pas sans inquiétudes sur les progrès que l'esprit révolutionnaire fait dans les pays voisins de ses frontières, et qu'elle se dispose à prendre les mesures les plus sérieuses en conséquence.

L'artillerie à cheval ainsi que la plupart des officiers français que la Porte avoit pris à son service & qu'elle vient de renvoyer, sont partis ces jours derniers à bord de deux bâtimens Turcs qui les transporteront à Venise, d'où ils rejoindront l'armée de Buonaparte. Cette troupe a témoigné beaucoup de mécontentement, à son départ.

Le Hôpodar de Moldavie a reçu l'ordre formel d'éloigner de cette province les émigrés Polonois qui s'y sont rassemblés en armes. Suivant ce qu'on assure, le ministre français a retiré la protection qu'il avoit d'abord accordée à ces émigrés, & il a déclaré qu'il ne se mêleroit plus à l'avenir de ce qui les regarde.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 29 Juillet.

Le Directoire vient enfin de faire imprimer officiellement les arrêtés qui élèvent au ministre Talleyrand-Périgord, François (de Neuchâteau), Pleville-Peleu, Scherer, et Sotin, successeur de Lenoir-Laroche.

La fête du 9 Thermidor a été annoncée hier matin, par quelques salves d'artillerie. A 5 heures du soir, les troupes ont donné au Champ de Mars le spectacle d'une petite guerre; le soir il y a eu danses aux Champs-Élysées et dans le jardin du Luxembourg. Le nombre des spectateurs étoit peu considérable.

Le Directoire vient de supprimer les bureaux

particuliers qu'il avoit, et qui dominoient l'administration ministérielle de chaque département.

Le bureau central du canton de Paris vient de prendre un arrêté, par lequel il est défendu à tous marchands libraires, marchands d'estampes etc. etc., d'exposer, vendre tous ouvrages obscènes, sous peine d'être punis selon la rigueur des loix.

Plusieurs journaux annoncent que M. Necker a obtenu la radiation de la liste des émigrés. L'un d'eux ajoute que l'on songe à lui pour remplir le ministère des finances.....

Extrait du procès-verbal de la séance du Directoire exécutif, du 10 Thermidor (28 Juillet).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Directoire, du 5 de ce mois, concernant la célébration de la fête de la Liberté, à cinq heures, les ministres se sont réunis au palais national du Directoire exécutif, dans la salle des séances, où se trouvoient les cinq Directeurs et le secrétaire-général.

Les membres du corps diplomatique se sont aussi réunis dans la salle des audiences particulières.

Les membres des différentes autorités constituées du département de la Seine et de la commune de Paris, se sont rendus, à la même heure, au palais du Directoire.

Le Directoire, escorté de la garde à pied, et précédé de ses huissiers et messagers d'état, des membres des autorités constituées, des membres du corps diplomatique, des ministres et du secrétaire-général, est sorti de la salle de ses séances, et s'est rendu dans la cour intérieure de son palais.

Tout y avoit été disposé pour la cérémonie: dans milieu de la cour s'élevoit un amphithéâtre.

tre en demi-cercle, décoré des statues de la Liberté, de l'Égalité et de la Sagesse, et de trophées militaires. Dans la partie supérieure étoient placés cinq sièges pour les cinq membres du Directoire; un sixième étoit, sur le côté droit, pour le secrétaire-général: d'autres étoient disposés, sur les deux estrades latérales, pour les ministres. Ceux destinés aux membres du corps diplomatique étoient rangés des deux côtés et au centre de l'amphithéâtre. Le pourtour étoit occupé par les membres du tribunal de cassation et des différentes autorités constituées du département de la Seine et de la commune de Paris.

Les élèves du conservatoire de musique étoient placés sur un orchestre élevé à la droite de l'amphithéâtre.

La garde à pied et à cheval étoit sous les armes dans la cour. Des trophées de drapeaux élevés en l'honneur des trophées de drapeaux de la République, de chef distribués autour de l'enceinte, et décorés de guirlandes de feuilles de chêne et de laurier.

Un nombreux concours de spectateurs garnissoit les fenêtres et la cour du palais.

Le Directoire et tout le cortège ayant pris séance, le ministre de l'intérieur a annoncé que l'ambassadeur Ottoman étoit arrivé au palais directorial, et attendoit, dans l'appartement d'un des Directeurs, l'audience qu'il avoit demandée.

Le Directoire ordonne au ministre de l'intérieur de faire introduire l'ambassadeur Ottoman.

L'ambassadeur paroît, accompagné des ministres de l'intérieur et des relations extérieures, et suivi du premier secrétaire de légation, des premier, second drogman et de son *Maburdar*. Le reste de la suite se tient à une distance éloignée.

Arrivé au pied de l'amphithéâtre, l'ambassadeur se fait remettre, par le premier secrétaire, le firman du Grand-Seigneur; il le baise trois fois avec respect, et s'avance vers les Directeurs, en faisant trois saluts.

Les membres du Directoire se lèvent à son approche, et restent couverts.

Le ministre des relations extérieures présente au Directoire l'ambassadeur Ottoman. Celui-ci remet au président le firman du Grand-Seigneur, qu'il étoit chargé d'offrir de sa part, et adresse au Directoire un discours en langue turque.

Son premier drogman répète en françois le même discours conçu en ces termes:

«Le Sultan qui règne aujourd'hui si glorieusement dans les états Ottomans, souverain de deux continens & de deux mers, le très-melancolique, très-redoutable, très-magnanime & très-puissant Empereur, dont la pompe égale celle de César, & la domination celle d'Alexandre, mon très-bien-aimé seigneur & maître, m'a chargé de présenter à ses

sincères amis, la très-honorable & très-magnifique République françoise, cette gracieuse lettre impériale, remplie des sentimens de l'amitié la plus parfaite & de l'affection la plus pure, & il m'a envoyé en ambassade près d'elle, pour augmenter avec l'aide du très-haut, l'amitié & la bonne harmonie qui subsistent si solidement & depuis si longtems entre la sublime Porte & la France. S'il plaît à Dieu, pendant ma résidence, je n'aurai rien de plus à cœur que de chercher les moyens de resserrer les liens de cette amitié pure & sincère qui unit ces deux grandes puissances.

Le président lui répond :

«Monsieur l'ambassadeur de la Sublime Porte notre amie ! Le Sultan Sélim, en vous envoyant pour le représenter comme son ambassadeur ordinaire près le gouvernement de la République françoise, lui donne un gage précieux de son amitié & de son désir d'entretenir sans altération les heureux rapports qui existent depuis si longtems entre la France & l'Empire Ottoman. Le Directoire exécutif n'oubliera rien, Monsieur l'ambassadeur, pour vous convaincre qu'il partage un vœu si utile aux deux nations.

Ce discours est répété en langue turque, à l'ambassadeur, par l'interprète du Directoire.

L'ambassadeur salue le Directoire et se place sur un siège qui lui étoit destiné à la droite de l'amphithéâtre, auprès de ceux des autres ministres étrangers.

Le ministre des relations extérieures présente ensuite au Directoire, M. le marquis Massimi, ministre plénipotentiaire de Rome. Celui-ci remet au président les lettres de créance et dit :

«Citoyens Directeurs ! L'empressement de Sa Sainteté à donner un témoignage public de son amitié pour la République françoise, me procure l'honneur de venir, de Sa part, lui en renouveler les assurances; Sa Sainteté se flatte que vous serez convaincus de la sincérité de ses sentimens, en voyant la loyauté avec laquelle, au prix des plus grands sacrifices, elle a rempli tous ses engagemens envers la République françoise: Sa Sainteté se rappelle toujours avec regret ce qui s'est passé à Rome au sujet du secrétaire de légation Basseville, sachant surtout que des malveillans, pour altérer la bonne harmonie entre les deux états, ont inculpé le gouvernement d'un fait qu'il ne pouvoit, ni prévoir, ni prévenir; je puis d'autant plus l'attester, que je fus moi-même chargé d'employer tout mon zèle pour calmer le mouvement populaire, de prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté des françois, & de porter des secours & des consolations à la famille de l'infortunée & innocente victime de ce fâcheux événement.

Mes soins ne furent pas tout-à-fait inutiles, & ce fut un grand bonheur pour moi; j'espère maintenant que je serai encore plus heureux dans la mission honorable & importante dont mon souverain m'a chargé; j'y réussirai complètement, puisque la bonne harmonie entre les deux gouvernemens doit assurer à ma patrie l'objet de ses vœux les plus ardens & les plus sincères.

Le président lui répond :

«Monsieur le ministre plénipotentiaire de Rome,

Les liens qui ont uni la nation françoise & les peuples de l'Italie, formant la puissance temporelle du Pape, étoient trop importants à chacun d'eux pour que le Directoire exécutif de la République ne s'empressât pas de les rétablir aussitôt qu'il a pu le faire avec dignité & sûreté réciproque: il s'applaudit de ce que des relations également avantageuses

à la prospérité des deux nations vont reprendre leur ancienne activité, & de ce qu'elles sont le fruit d'une paix chère au cœur de Sa Sainteté autant qu'à nous.

Le Directoire exécutif voit avec plaisir, monsieur l'ambassadeur, que Sa Sainteté ait fait choix de vous pour entretenir cette heureuse harmonie.

De Londres, le 23 Juillet.

Tous nos ministres et nos chefs de parti sont dispersés depuis la séparation du parlement. Les uns vont dans leurs terres ou dans celles de leurs amis; les autres vont aux eaux ou aux courses. Pendant ce tems, les affaires sont prorogées aussi, et le gouvernement va de lui-même. C'est la prérogative des vieux gouvernemens.

Avant-hier, la banque a fait une avance sur le cinquième paiement de l'emprunt de 18 millions.

On ne fait rien de l'Irlande, et encore moins des négociations de Lille. Les fonds publics se soutiennent au même taux.

De Milan, le 25 Juillet.

Le citoyen François Visconti, nommé ministre plénipotentiaire de la république Cisalpine près la république françoise, partira incessamment pour Paris.

En conséquence d'un décret de notre Directoire exécutif, le ministre des finances Ricci a ordonné que toutes les douanes, péages et autres établissemens de ce genre existans aux frontières de la ci-devant Lombardie, soient transportés aux extrémités des nouveaux départemens de la république Cisalpine, et mis sur un pied uniforme.

Il s'est porté beaucoup de troupes françoises et cisalpines sur les frontières de l'Etat Vénitien, ainsi que vers celles du Piémont. L'on ignore la cause de tous ces mouvemens.

La nouvelle de l'entrée d'un corps de troupes françoises à Lucques ne s'est pas confirmée. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il règne beaucoup de fermentation dans cette ville; on y fait circuler des écrits tendant à soulever le peuple, et l'on a répandu à cette fin une grande quantité de cocardes tricolores. Le gouvernement, pour calmer cette effervescence, a supprimé différens droits, et diminué le prix de tous les objets de première nécessité. Il a aussi demandé l'assistance du gouvernement Toscan; et l'on dit que la cour de Florence a écrit à ce sujet au général Buonaparte.

(Si le Piémont n'est pas livré depuis long-tems à toutes les horreurs de la plus violente révolution, ce n'est pas la faute des gazetiers Milanois. Ils parlent encore aujourd'hui, pour la vingtième fois au moins, de troubles sé-

rieux qui doivent avoir éclaté dans ce pays. Suivant eux, les villes d'Ivrea, de Fossano et de Cornie sont en pleine infurrection; et à Turin même, il règne une grande fermentation occasionnée par la cherté du pain. Ces mêmes feuilles ne tarderont pas sans doute à rétracter ces assertions, que le tems a toujours démenties).

De l'Italie, le 25 Juillet.

On prétend que la marche d'Ancône va être réunie à la république Cisalpine, à l'instar de la Romagne.

L'administration centrale de Verone, Cologne et Legnago se trouvant forcée par l'épuisement où se trouvent les finances, d'imposer de nouvelles charges aux citoyens, et voulant justifier d'avance ses opérations, vient de publier un bilan de l'état de la caisse de la commune de Verone, depuis le 30 Avril jusqu'à la fin de Juin. Il en résulte que la recette dérivant des emprunts volontaires et forcés, tant en espèces monnoyées qu'en argenterie, produit des droits, impositions etc., se monte à 5 millions 88,304 livres, et la dépense en contributions et réquisitions des françois, habillemens, logemens, transports etc., table des généraux et commissaires, fraix de la fête de l'arbre de la liberté, fraix de voyage, garde nationale etc. etc., se monte à 4 millions, 95,788 livres. Il reste donc pour le 1er Juillet un actif de 92,516 livres. Les dettes auxquelles l'on doit maintenant faire face pour l'entretien de l'armée françoise, forment une somme de 2 millions, 802,441 livres. L'argenterie des églises levée par les françois et transportée à Milan, à compte de la contribution de 170 mille séquins qui a été imposée, pèse 10,515 livres.

D'Udine, le 23 Juillet.

M. le marquis de Gallo est parti d'ici le 19, il a pris la route de Ponteba et se rend en toute diligence à Vienne, où il a dû arriver hier. Ce ministre sera, dit-on, de retour dans quatre à cinq jours.

Les troupes autrichiennes continuent de s'approcher de nos frontières, sans que les françois s'y opposent. L'on s'est flatté en vain jusqu'à ce moment de voir arriver le général Buonaparte ici.

De Venise, le 24 Juillet.

Il y eut avant-hier une espèce de tumulte à l'Arénal, à l'occasion d'un nouveau bâtiment qui fut lancé à l'eau. Les ouvriers et matelots célébrèrent cette journée de la même manière que sous l'ancien régime; ils firent entendre l'air des cris de vive St. Marc, et réuni-

gnèrent par plusieurs autres démonstrations leur aversion pour l'ordre actuel des choses. La municipalité en ayant été informée, s'assembla extraordinairement dans la nuit, et dans la matinée suivante, elle fit proclamer une loi qui porte la peine de mort contre quiconque cherchera par des discours à provoquer à l'insubordination contre le gouvernement, qui publiera des écrits en faveur du système aboli. Il est à remarquer que dans cette proclamation, on annonce que le mal est à son comble, que les divisions intestines sont portées au plus haut degré, que le gouvernement est méprisé, les représentans du peuple avilis; qu'un grand nombre d'écrits incendiaires prêchent l'insubordination, et que le gouvernement se rendroit responsable envers le peuple, s'il ne prenoit les plus sérieuses mesures pour empêcher une contre-révolution.

La séance de la municipalité d'hier fut très animée. Le citoyen Dandolo, dont le démocratisme outré se manifeste de plus en plus, proposa la confiscation des biens de tous les expatriés qui ne sont point rentrés. Cette motion fut adoptée, moyennant un amendement en faveur des enfans et des créanciers de ces émigrés. Le même Dandolo demanda ensuite que les ex-nobles Querin, général en Dalmatie, et Morofini, ci-devant inspecteur des troupes Vénitienes, fussent tenus de rendre compte de leur conduite. Le citoyen Codigari parla avec beaucoup d'éloquence en faveur de ces derniers, et ayant fait mention de la perte de l'Istrie, il l'attribua aux démarches inconsidérées de la municipalité. Ici, les esprits s'échauffèrent, et peu s'en fallut qu'on n'en vint aux mains. Il n'y eut rien de décidé au sujet de la demande susdite.

Le gouvernement provisoire continue de s'occuper de l'élection des juges civils et criminels; le choix est tombé jusqu'à présent sur des hommes probes, parmi lesquels se trouvent quelques ex-patriens. Chacun est persuadé que ces élections seront sans effet, attendu que notre sort ne peut manquer d'être bientôt fixé; et alors, on nous passerons sous la domination autrichienne, ou nous serons entièrement démocratifiés; dans ce dernier cas, les assemblées primaires seront convoquées et on élira un nouveau corps législatif.

De Dresde, le 26 Juillet.

M. le comte de Loeben, ministre des confé-

rences, a été nommé par S. A. S. l'Electeur pour assister au congrès de paix. Il sera accompagné de M. de Schmidt, secrétaire du cabinet, et de M. le conseiller Gunther.

De la Haye, le 25 Juillet.

Les nouvelles arrivées aujourd'hui du Texel, portent que la flotte est toujours retenue par les vents contraires. Les matelots et soldats vivent dans la meilleure intelligence, et désirent de pouvoir se mesurer avec l'ennemi. Le 20, la flotte angloise, au nombre de 17 vaisseaux, s'est avancée à l'entrée du Texel, et a paru vouloir attirer la nôtre hors de la rade.

L'on ne fait rien de positif, touchant les négociations qui ont lieu à Lille. Des personnes qui se disent instruites, assurent que le Directoire François a déclaré formellement qu'il ne consentirait jamais à la cession d'aucune colonie hollandaise, & que si l'Angleterre persistoit à vouloir garder le Cap de Bonne-Espérance & Ceylan, la négociation pourroit être regardée comme rompue.

De Bruxelles, le 29 Juillet.

L'anniversaire de la révolution du 9 Thermidor a été célébrée avant-hier ici avec beaucoup de pompe.

Les troupes qui étoient en marche à travers nos provinces, vers l'intérieur de la France, doivent avoir reçu contre-ordre, puisque plusieurs corps ont déjà repris la route d'où ils étoient venus.

Les dernières lettres de Lille portent qu'il vient d'arriver dans cette ville deux messagers d'Etat, envoyés de Londres avec des dépêches très importantes pour lord Malmesbury.

De Weizlar, le 2 Août.

Le général Lefebvre est arrivé ici hier dans l'après-midi. Les troupes qui sont parties le 31, ont été remplacées dans la soirée du même jour par deux compagnies de la division du général Championnet.

Hier et avant-hier, il est passé par Giessen et Braunfels, beaucoup de troupes françaises, qui se portent vers le Bas-Rhin.

Son Exc. M. le comte de Spauer, juge de la chambre impériale, est décédé hier soir.

Des Bords du Mein, le 3 Août.

Des lettres de Cologne en date du 31, annoncent que le général en chef Hoche est arrivé dans cette ville.

*** A louer ou à vendre, une terre très agréablement située sur les bords du Mein, entre Francfort & Mayence, consistant en près de 100 arpens de terre, en une grande & belle maison, ainsi que d'autres bâtimens nécessaires à l'économie rurale. On peut s'adresser pour les renseignemens ultérieurs au Bureau de ce Journal.*

*** A vendre, une Diligence anglaise, à ressorts, doublée en jolie soie de coton, commode, bien conditionnée, & à 4 places, au moyen d'un Strapontin. S'adresser chez M. Härtel, petite rue de Bockenbrim, Linz, E, No. 66.*